



Travailler en Allemagne et vivre et se marier en France

Par **ZAKAS**, le **28/02/2017** à **23:12**

Bonjour la communauté,

Ma future femme travaille en Allemagne (ingénieure) et détient un titre de séjour Allemand, quant à moi j'ai acquis la nationalité française et je travaille dans une ville proche des frontières franco-allemandes.

Je vous remercie en effet de m'éclairer sur les points ci-après : 1 - Ma femme aurait-elle l'obligation d'avoir un titre de séjour français pour vivre en France?

1 - Ma femme serait-elle pénalisée en cas de demande de la nationalité allemande (obligation de y vivre pendant 8 ans). 3 - Comment faut-il faire pour éviter toute difficulté au niveau juridique ou fiscal ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Bonne journée ou bonne soirée à vous tous.